

Votre contact

Cyrille Chéry

INVEST'AIDE

+33756924400

cyrille@invest-aide.fr

invest'aide



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

CHÉRY Cyrille

58 Rue de Monceau CS 48756
75380 PARIS CEDEX 08

Téléphone : **07 56 92 44 00**

Email : **cyrille@invest-aide.fr**

INFORMATIONS

Votre Conseiller :

- Dénomination sociale : Invest'Aide, représentée par Cyrille Chéry
- Siège social : 58 RUE DE MONCEAU CS 48756 75380 PARIS CEDEX 08
- Email : cyrille@invest-aide.fr
- Téléphone : 07 56 92 44 00
- SIREN : 892 754 763
- NAF/APE : 6619B

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21001101.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°21001101

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Europe AG

Numéros de polices : 7400026945

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
3 Colonnes	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Alpheys	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Altarea IM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Arkea Reim	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Atream	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Corum	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Elea Capital	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Elevation Capital Partners	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Entrepreneur Invest	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Epsicap	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Equitim	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Eurazeo	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Foncière Prosper	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
France Valley	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Gresham Banque	Banque	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
I-Kapital	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Intencial Patrimoine	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Inter Invest	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Iroko AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Kepler Chevreux	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Norma Capital	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Odyssee Venture	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
OG2I	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Opale Capital	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Oseom Finance	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Ozerus	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Pams Group	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Premier Pierre Gestion	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Primonial Partenaires	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Profina CF	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Remake AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
TP ICAP	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Wenova AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21 001 101.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

Catégorie d'Assurance COA (Courtier en Assurance), de type B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, enregistré auprès de l'Association ANACOFI-COURTAGE.

Le cabinet propose une prestation de conseil de Niveau 1: proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

L'activité de COA (Courtier en Assurance) est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/fr>. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

N° ORIAS : N°21001101

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Europe AG

Numéros de polices : 7400026945

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	2 500 000€	250 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Selencia	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Abeille Assurances	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Abeille Assurances	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Afi Esca	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Alptis	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Apicil	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Axa	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions en cours
Corum Life	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Henner Solutions	Courtier en assurance	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Hodeva	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
One Life	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Oradea	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Simulassur	Courtier en assurance	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Suravenir	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21001101.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante :

COBSP (Courtier en opérations de banque et en services de paiement) :

L'activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09, Site Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

N° ORIAS : N°21001101

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Europe AG

Numéros de polices : 7400026945

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Arkea Banque Privée	Banque	Convention de distribution	Commissions
Axa Banque	Banque	Convention de courtage	Commissions
Banque Populaire	Banque	Convention de distribution	Commissions
Caisse d'épargne	Banque	Convention de distribution	Commissions
CFCAL	Banque	Convention de distribution	Commissions
Crédit Agricole	Banque	Convention de distribution	Commissions
Crédit Mutuel	Banque	Convention de distribution	Commissions
Partners Finance	Courtier en crédit	Convention de courtage	Commissions
Société Générale	Banque	Convention de distribution	Commissions

IMMOBILIER

Agent immobilier

Invest'Aide détient la Carte professionnelle n°CPI 6901 2021 000 000 014 « Transactions sur Immeubles et fonds de commerce », sans détention de fonds délivrée par CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.

Adhérent à l'ANACOFI-IMMO.

Activité contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Europe AG

Numéros de polices : 7400026945

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transaction immobilière	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Confiance Immobilier	Promoteur	Convention de distribution	Commissions
Histoire et Patrimoine	Promoteur	Convention de distribution	Commissions
Oqoro	Agent immobilier	Convention de distribution	Commissions
Oracles Immobilier	Société de gestion	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
ROCSTONE	Promoteur	Convention de distribution	Commissions

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Le-mEDIATEUR-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet IOBSP :: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>
Site internet IMMOBILIER :: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de l'activité de CIF :

La rémunération peut être perçue sous forme d'honoraires sur des missions de conseil et/ou de commissions sur affaires. Les deux missions de conseil que sont l'Analyse Patrimoniale et les audits spécifiques (retraite, prévoyance, succession, ...) seront facturés de 500 à 1200€ H.T. selon la complexité des dossiers (soit de 600 à 1440€ T.T.C.).

Pour tout autre acte ou intervention du cabinet, des honoraires à la charge du client seront facturés sur la base de 130€ H.T. de l'heure (soit 156€ T.T.C.). Un forfait annuel pourra être mis en place dans le cadre d'une simplification des facturations.

Toutefois, en fonction des affaires réalisées, le conseiller peut considérer les honoraires d'Analyse Patrimoniale ou d'audits inclus dans les commissions sur affaires.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise par la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90% de ceux-ci.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le détail des commissions et rétrocessions sera indiqué lors de la remise du rapport d'adéquation dans lequel seront détaillés les produits et les supports proposés au client.

Dans le cadre de l'activité d'IAS :

La rémunération peut être perçue sous forme d'honoraires sur des missions de conseil et/ou de commissions sur affaires. Les deux missions de conseil que sont l'Analyse Patrimoniale et les audits spécifiques (retraite, prévoyance, succession, ...) seront facturés de 500 à 1200€ H.T. selon la complexité des dossiers (soit de 600 à 1440€ T.T.C.).

Pour tout autre acte ou intervention du cabinet, des honoraires à la charge du client seront facturés sur la base de 130€ H.T. de l'heure (soit 156€ T.T.C.). Un forfait annuel pourra être mis en place dans le cadre d'une simplification des facturations.

Toutefois, en fonction des affaires réalisées, le conseiller peut considérer les honoraires d'Analyse Patrimoniale ou d'audits inclus dans les commissions sur affaires.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise par la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90% de ceux-ci.

Le détail des commissions et rétrocessions sera indiqué lors de la remise du rapport de conseil dans lequel seront détaillés les produits et les supports proposés au client.

Dans le cadre de l'activité d'IOBSP :

La rétrocession perçue est une fraction variable entre la totalité des éventuelles commissions sur affaires versées par la banque (ou un courtier) et tout ou partie des honoraires de conseil facturés.

Dans le cadre de l'activité en Immobilier :

Les commissions perçues par l'intermédiaire en transaction immobilière sont une fraction variable des frais de commercialisation pouvant aller jusqu'à 100% de ceux-ci et précisés dans le contrat de réservation du bien.

L'intervention d'autres corps de métier (avocat, notaire, expert-comptable, etc.) nécessaire pour garantir la pertinence et la bonne fin des recommandations n'est pas comprise dans la rémunération du conseiller et fera l'objet soit d'une facturation supplémentaire réalisée directement par le professionnel sollicité, soit par une refacturation de celui-ci au

conseiller qui imputera alors à son tour cette facturation au Client.

Le conseiller s'engage à mettre en place les procédures (mécanismes d'alerte) prévues pour respecter l'obligation de prise de contact périodique (annuelle) et personnalisée avec le client (logiciel dédié). La prise de contact générera soit une prise de rendez-vous physique ou visio, soit un échange par mail.

De plus, dans le cas où la valeur de certains instruments financiers préalablement conseillés au client évolue d'une façon atypique, le conseiller s'engage à surveiller les valeurs liquidatives soit via les sites spécialisés soit par la mise en place de mécanismes d'alertes et d'arbitrage automatique (Stop-Loss).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie au client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

La présente Procédure est établie de manière à traiter efficacement et de façon transparente, en vue de leur traitement raisonnable et rapide, les éventuelles réclamations des clients potentiels et existants. Elle répond de manière conforme à l'article 325-23 du RGAMF et à la recommandation ACPR du 9 mai 2022.

Cette procédure est gratuitement mise à la disposition des clients.

Elle prévoit que toute réclamation :

- Puisse être adressée gratuitement au conseiller ;
- Soit traitée de manière égale et harmonisée ;
- Soit systématiquement enregistrée et traitée conformément à des mesures précisément définies ;
- Fasse l'objet d'un suivi permettant notamment, d'identifier les dysfonctionnements et de mettre en œuvre les actions correctives appropriées ;
- Obtienne une réponse dans un délai maximum de 2 mois, sauf situations exceptionnelles.

Ainsi :

1. Les réclamations sont enregistrées dans un classeur ouvert à cet effet et portées à la connaissance du dirigeant dès leur réception.
2. Elles sont ensuite traitées comme suit :
 1. Les clients ou prospects qui feraient une réclamation oralement sont invités à formuler celle-ci par voie écrite, mail ou courrier selon les modalités de saisine de l'entreprise détaillées ci-dessous.
 2. Jusqu'à ce que le client soit satisfait, la réclamation est considérée comme « ouverte » donnant lieu à une action de type « relance » ou « copie du dernier courrier » envoyé au client, ou une proposition de rendez-vous est formulée par voie postale.
 3. Si des aménagements dans les procédures ou la communication permettaient d'éviter qu'une même réclamation soit formulée, ceux-ci seront mis en place instantanément.
 4. Dans tous les cas, en cas d'insatisfaction subsistante du client, une invitation à contacter un médiateur sera proposée pour solliciter sa participation dans le règlement de la réclamation. Vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées.

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté par mail ou adresse postale dont les coordonnées sont indiquées dans l'en-tête des présentes.

Traitements des réclamations

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières, dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies par notre cabinet sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Invest'Aide, responsable du traitement des données, pour :

- Assurer le suivi des dossiers clients
- Réaliser des missions d'audit pour le cabinet
- Accomplir ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment

Elles sont conservées tout au long de la relation contractuelle et pendant 5 ans après la fin de la relation contractuelle ou 3 ans pour un prospect qui n'a pas donné suite ; et sont destinées au conseiller et à Invest'Aide. Conformément à la loi « *Informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Invest'Aide à l'adresse donnees@invest-aide.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :